



# Ville de L'Assomption

## Principaux taux de taxes en vigueur

### Budget 2020

	2020	2019	Variation
<b>Taux de taxe foncière, par 100 \$ d'évaluation:</b>			
Taux de base (résiduel)	0.8413 \$	0.8371 \$	0.50%
Immeubles de 6 logements et plus	0.8413 \$	0.8371 \$	0.50%
Immeubles agricoles	0.5609 \$	0.5581 \$	0.50%
Immeubles industriels	2.4158 \$	2.4044 \$	0.47%
Immeubles non résidentiels	1.8123 \$	1.8033 \$	0.50%
Entretien des égouts	0.0619 \$	0.0619 \$	0.00%
Assainissement des eaux usées	0.0320 \$	0.0320 \$	0.00%
Terrains vagues avec services municipaux	1.6826 \$	1.6742 \$	0.50%
<b>Taxe d'eau</b>			
8 logements et plus sans compteur, par logement ou local	288.00 \$	288.00 \$	0.00%
Au compteur			
Du mètre cube (au-delà de 200 m.c. par logement ou local)	1.12 \$	1.12 \$	0.00%
Tarif minimum (frais fixes) par logement ou local	180.00 \$	180.00 \$	0.00%
<b>Autres tarifs par logement ou local</b>			
Entretien du réseau d'aqueduc	113.00 \$	113.00 \$	0.00%
Matières résiduelles (recyclables et non recyclables)	234.00 \$	234.00 \$	0.00%
<b>Quotes-parts payées aux autres organismes gouvernementaux</b>			
Les quote-parts et redevances payées aux autres gouvernements sont financées par les taxes foncières générales. Si la Ville les finançait par une taxe distincte, voici quel en serait le taux:			
Transports collectifs	0.0545 \$	0.0553 \$	-1.45%
Autres quotes-parts et redevances	0.0384 \$	0.0326 \$	17.79%
	<hr/>	<hr/>	
Total	<b>0.0929 \$</b>	<b>0.0879 \$</b>	
Pourcentage du taux de base utilisé pour financer les quotes-parts	<b>11.04%</b>	<b>10.50%</b>	

#### Notes

Dans le cas des immeubles à vocation mixte (résidentielle/commerciale ou résidentielle/industrielle), les taxes sont appliquées en fonction du pourcentage d'occupation de chacune des catégories. Le présent tableau présente les taxes applicables au territoire urbanisé de la Ville (c.-à-d. avec aqueduc et égout sanitaire). Les taxes de secteur en sont exclues.

**Division de la trésorerie**  
**17 décembre 2019**